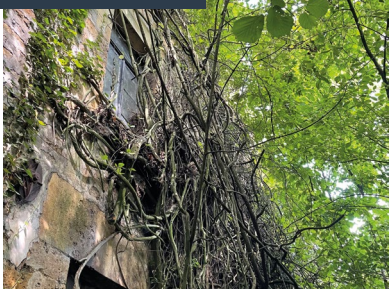


Accélérons la transformation écologique
Valorisez vos friches





Friche de la filature Oudin, La-Ferté-sur-Chiers (08)

« Tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration, l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables ».

Définition de la friche Loi Climat et résilience par l'article L. 111-26 du Code de l'urbanisme

Vous envisagez d'acquérir une friche ? Quelle est la marche à suivre ?

■ Vous êtes une collectivité :

- Est-il opportun d'effectuer cette acquisition ?
- Si oui, pour quel projet et à quelles conditions d'achat ?
- Avec quel pilotage, quels partenaires et quelles ressources ?

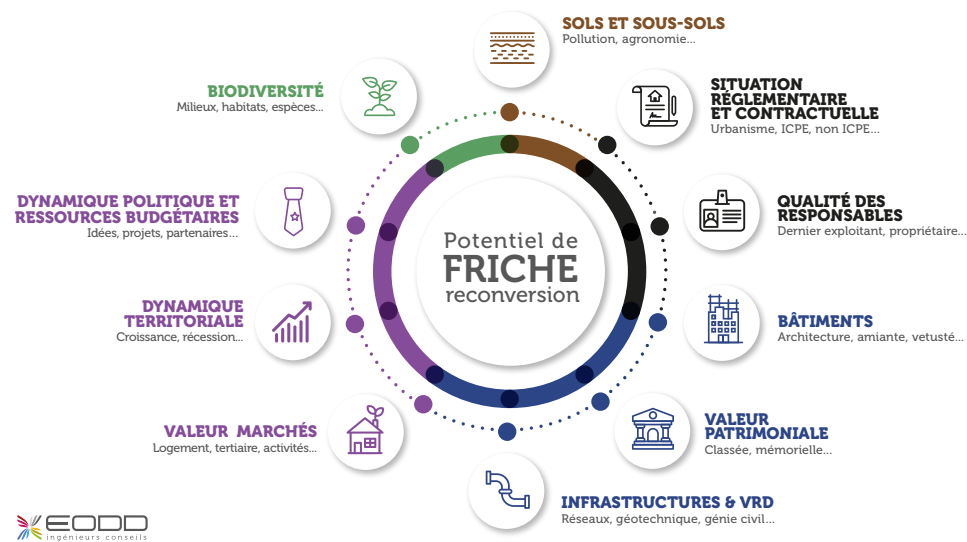
■ Vous êtes un acteur privé :

- à la recherche d'une **nouvelle implantation** pour votre activité,
- qui souhaite réaliser **un investissement** pour transformer une friche bâtie ou non, quelle que soit son activité d'origine.

La reconversion des friches n'est pas un sujet nouveau, mais **elle représente aujourd'hui un levier majeur à disposition des territoires pour répondre aux besoins en production de logements et de locaux d'activités économiques**. Pour **réduire l'artificialisation des sols** (lois août 2021 et juillet 2023 / ZAN), **le recyclage de ces fonciers aux caractéristiques très hétérogènes** constitue une réponse aux enjeux de la **transition écologique**.

Leur reconversion suppose **le respect strict des réglementations environnementales** (énergie, pollution, gestion des eaux, biodiversité, ...) et nécessite **la mobilisation des acteurs locaux**, publics comme privés, pour concevoir des projets **répondant aux attentes et besoins du territoire**.

EODD constitue une **équipe pluridisciplinaire « sur mesure »**, adaptée à chaque projet et chaque contexte, pour vous accompagner depuis le ciblage du foncier, son acquisition, l'engagement du projet de reconversion jusqu'à sa livraison.



© Tous droits réservés, reproduction interdite sans autorisation

EODD vous accompagne à toutes les étapes :

1



Étude d'opportunité / Diagnostic 360°, dont le volet réglementaire (ICPE ou non)

2



Dialogue avec les parties prenantes pour faciliter l'acceptabilité du projet

3



Étude de faisabilité / Programmation, recherche de subventions (fonds friches...)

4



Accompagnement technico-juridique (autorisation environnementale et tiers demandeur)

5



Conception du projet (dont la maîtrise d'œuvre transition écologique)

6



Réalisation et réception du projet (AMO, MOE)

Créé dès 1991, expert de la transformation écologique, EODD ingénieurs conseils accompagne toutes les organisations, publiques et privées, soucieuses de réduire l’empreinte environnementale de leurs projets et activités.

Adaptation au réchauffement climatique, décarbonation des aménagements et des bâtiments, renaturation et biodiversité positive, reconversion des friches, sobriété foncière, aménagement et construction durable, dépollution des sols et des eaux souterraines, énergies renouvelables, restauration et renaturation, sols vivants et génie écologique, autorisations environnementales, maîtrise des risques industriels, réduction des pollutions, gestion et valorisation des déchets, économie circulaire, responsabilité sociétale des entreprises et des organisations.

De la stratégie au suivi des performances, EODD intervient en tant que conseil expert, bureau d’études, assistance à maîtrise d’ouvrage (AMO), maîtrise d’œuvre et ingénierie embarquée. Avec plus de 3000 missions références, 300 collaborateurs répartis dans 13 agences en France, EODD répond à l’ensemble de vos besoins dans toutes les dimensions de la transformation écologique.

Smartseille - Prise de vue panoramique depuis la grue de la friche Allar reconvertie, Marseille (13)



Reconversion de fonciers en friches - Les prairies Saint-Martin, Rennes (35)

ILS NOUS FONT CONFIANCE



Toutes nos références disponibles sur eodd.fr

NOUS CONTACTER



☎ 04 72 76 06 90
 ✉ contact@eodd.fr
www.eodd.fr

